

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2014

A 19 HEURES

Présents : Mr Alain THEBAULT, Mme Ariane DEMAZIER, Mr François CHABOT, Mr Thierry PONTIER, Mr Christian GEDOUX, Mme Véronique LEVERT, Mme Marie-Noëlle GAUVIN, Mr Didier AUBRY, Mr Philippe GESLAIN, Mme Florence GERMAIN, Mr Jean-François MERE, Mme Aurélie DAMIEN.

Absents excusés : Mme Dominique LAVEAU, Mr Stéphane AUMEUNIER.

Absente : Mme Audrey BARRE.

Secrétaire de séance : Mr Christian GEDOUX.

Procuration de Mme Dominique LAVEAU à Mr Alain THEBAULT.

Procuration de Mr Stéphane AUMEUNIER à Mr Jean-François MERE.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour les trois points suivants :

- Transport des enfants pendant les sorties scolaires
- Fermeture de la Trésorerie de Saint Martin d'Auxigny
- Assainissement : Rapport 2013 du délégataire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de rajouter ces trois points à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2014

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le procès verbal de la séance du conseil municipal du 22 juillet 2014.

FINANCES :

- Budget communal : Etat des finances au 15 septembre 2014

M. le Maire donne l'état des finances du budget communal au 15 septembre 2014.

Fonctionnement : Dépenses 451 967.62 Euros

Recettes 641 836.75 Euros

Excédent 189 869.13 Euros

Excédent antérieur : 234 112.70 Euros

Total : + 423 981 83 Euros

Investissement : Dépenses 27 528.93 Euros 8.56 %

Recettes 202 518.84 Euros 62.97 %

Excédent 174 989.91 Euros

Déficit antérieur 152 932.13 Euros

Total : + 22 057.78 Euros

- Décision modificative n°1

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors d'un précédent conseil il a été décidé de vendre à l'amicale des chasseurs d'ALLOGNY les ancienne tables et chaises de la cantine pour un montant de 300.00 Euros. Afin de pouvoir encaisser cette somme Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'inscrire en recettes au compte 024 la somme de 300.00 Euros et en dépenses au compte 2184 cette même somme. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal accepte cette modification.

- Fonds de Solidarité Logement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors du précédent mandat le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention relative à la contribution financière de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement pour 3 ans. En 2013 le conseil municipal a décidé d'octroyer 0.50 Euros par habitant. Monsieur le Maire propose de reconduire la même somme pour 2014. Soit $0.50\text{€} \times 1052 \text{ habitants} = 526.00 \text{€}$. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de verser la somme de 526.00 Euros.

- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible d'allouer une indemnité de conseil au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes. Un taux maximum est prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982. Ce montant après calcul s'élève à 314.85 € pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 août 2014. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal accepte de verser à Mme Morgane GUYOT, chef de poste à la Trésorerie de Saint Martin d'Auxigny jusqu'au 31 août 2014 cette somme.

- Annulation locations Salle polyvalente

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal qu'une administrée de la commune avait réservé la salle polyvalente pour le mariage de sa fille le week end du 15 août. Ce dernier a eu lieu à Bourges, donc la salle n'a pas été utilisée. Un acompte de 125.00 € a été versé. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de garder l'acompte et de ne pas demander le solde.

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal qu'une personne extérieure à la commune avait réservé la salle polyvalente le week end du 12 septembre. Ce dernier a envoyé un courrier qui suite au décès de son père il n'organisait pas de soirée. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de lui rembourser l'acompte de 233.50 € euros déjà versé.

- Budget assainissement : Etat des finances au 15 septembre 2014

M. le Maire donne l'état des finances du budget assainissement au 15 septembre 2014.

Exploitation	Dépenses 28 108.14 €uros
	Recettes 51 955.04 €uros
	Excédent 23 846.90 €uros
	Excédent antérieur 26 316.81 €uros
	Total + 50 163.71 €uros

Investissement :	Dépenses 254 731.65 Euros	38.40 %
	Recettes 17 206.38 Euros	2.59%
	Déficit 237 525.27 Euros	
	Excédent 304 747.29 Euros	
	Total + 67 222.02 Euros	

AFFAIRES GENERALES :

- Demandes d'emplacement par des commerçants non sédentaires

Mr le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre de Mr ARNAULT François qui souhaite obtenir un emplacement pour une ou plusieurs soirées pour vendre ses produits cuisinés artisanalement. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de l'autoriser à s'installer le vendredi à partir de 18 heures sur la place de la mairie.

Mr le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre de Mr QUILLET Christophe qui souhaite créer un Food Truck (restauration ambulante) pour vendre ses produits une fois par semaine. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de l'autoriser à s'installer le mercredi à partir de 18 heures sur la place de la mairie.

- Famille de France

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu la présidente de la Fédération des Familles de France qui souhaite organiser une permanence ½ journée par mois. Il a été convenu que ce serait le dernier vendredi de chaque mois.

- Développement du dispositif « Participation Citoyenne »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion aura lieu le jeudi 2 octobre 2014 à 19 heures à la salle polyvalente « Espace Heure Bleue » pour la mise en place dans certains secteurs d'Allogny du dispositif « Participation Citoyenne ». La communauté de brigades de St Martin d'Auxigny animera cette réunion. Une réunion aura lieu le 25 septembre 2014 à 10 heures avec le Lieutenant DEMARIA pour préparer cette réunion.

- Bibliothèque : Hommage aux fondateurs

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre qu'il a reçu de Mr Jacques CHOLLET qui rappelle, que lors du précédent mandat il avait été évoqué la possibilité de donner les noms de Marthe et Etienne TAILLEMITE à la

bibliothèque car ils en étaient les fondateurs. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de donner les noms de Marthe et Etienne TAILLEMITE à la bibliothèque.

- PLH

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François MERE, conseiller municipal, qui informe les membres du conseil municipal que le 3 septembre 2014 deux personnes du SIRDAB sont venues en mairie pour définir le contour urbain de la commune d'Allogny dans le cadre du SCOT. Une réunion avec tous les maires de la CCTV aura lieu prochainement pour décliner dans chaque commune les stocks fonciers pour l'habitat.

- Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à la délégation qui lui a été accordée, il n'a pas préempté sur un terrain situé au chemin de la Milleterie d'une superficie de 1300 m².

- Monument aux morts

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre de l'association « Allogny Patrimoine » qui après des recherches a constaté que le sergent Ernest GORY mort pour la France le 9 mai 1915 n'était pas inscrit sur le monument aux morts. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour inscrire le nom de ce dernier sur le monument aux morts.

- Fermeture de la Trésorerie de Saint Martin d'Auxigny

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la trésorerie de Saint Martin d'Auxigny risque de fermer définitivement en fin d'année. Afin que l'on puisse la maintenir il propose de soutenir la commune de Saint Martin dans sa démarche. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de soutenir la commune de Saint Martin d'Auxigny et se prononcent en faveur du maintien de la trésorerie de Saint Martin d'Auxigny.

- Informations diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la SAFER DU CENTRE n'a pas préemptée sur un terrain de 7ha 21a 46ca au lieu dit « La chasseigne ».

GESTION DU PATRIMOINE

- Point sur la station d'épuration

Madame Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que la réception des travaux a eu lieu avec des réserves ce qui n'empêche pas le fonctionnement de la station.

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que la clôture est en cours.

- Assainissement : Rapport 2013 du délégataire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont reçu par mail le rapport 2013 de notre prestataire VEOLIA Eau sur la gestion du service public de l'assainissement. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce rapport.

Les membres du conseil municipal souhaitent rencontrer un responsable de chez VEOLIA Eau pour obtenir des informations sur la gestion du service public de l'assainissement.

- Informations diverses

Madame Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que :

- L'église et l'école ont été nettoyées pendant les vacances scolaires
- Que la cave de l'école est vidée
- Que la commission bâtiment va se réunir bientôt
- Qu'une étude pour l'implantation de toilettes au cimetière aura lieu.

COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS

- Subvention à l'école de musique de Saint Martin d'Auxigny

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que selon la délibération de la CCTV il est demandé à la commune d'ALLOGNY de subventionner l'école de musique de Saint Martin d'Auxigny à hauteur de 238.75 Euros.

Intervention de Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, qui pense que dans la mesure où il existe une communauté de commune et où la commune d'Allogny ne peut proposer aux enfants une structure d'apprentissage d'un instrument de musique, il lui semble souhaitable qu'il y ait une participation minimum, marquant ainsi la

mutualisation des moyens, très utile dans cette situation. Je propose une somme de 100€ de participation à l'école de musique.

Intervention de Mr Philippe GESLAIN, conseiller municipal qui souligne l'incohérence du double financement (communautaire et communal) qui risque de créer un précédent

Intervention de Mme Véronique LEVERT, conseillère municipale qui souligne que sur un principe d'équité vis-à-vis des associations communales la subvention doit être inférieure à celle donnée en moyenne aux associations d'Allogny

Après en avoir délibéré (4 contre, 1 abstention, 9 pour) les membres du conseil municipal décident de verser la somme de 100.00 Euros.

- Nouveau standard téléphonique

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que le standard téléphonique a été changé le 26 août 2014, que ce dernier est en location pour une durée de 63 mois (du 1^{er} septembre 2014 au 1^{er} novembre 2019). Le montant de l'échéance mensuelle est de 111.97 Euros. Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour le paiement de ces échéances.

- Informations diverses

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal :

- Qu'il a reçu 4 devis pour la confection du bulletin de fin d'année. Après avoir réuni sa commission le choix s'est porté sur la société Access Print.

- Que les séances du cinéma rural recommencent le 28 octobre avec une nouvelle projectionniste.

Monsieur Philippe GESLAIN, conseiller municipal, informe le conseil que la commune n'est pas dégroupé et que le seul opérateur présent sur le centrale téléphonique est Orange. Selon un communiqué de presse de Free du 18 septembre 2012, cet opérateur exprime sa volonté de dégroupage sur la commune. Un courrier sera donc fait à Free afin de connaître l'état du projet ainsi que la date de réalisation.

D'autre part, monsieur Philippe GESLAIN informe que le courrier du 30 décembre 2012 envoyé à Orange par monsieur Jacques Chollet afin de demander une meilleure couverture en téléphonie mobile, notamment en 3G est à ce jour resté sans réponse. Il propose donc de relancer l'opérateur et de contacter les autres afin de connaître leurs intentions de s'implanter et/ou se développer sur la commune. Car Allogny, est à ce jour couvert de manière satisfaisante en 3g que par deux opérateurs sur quatre alors que ceux-ci communiquent intensément sur la qualité de leur réseau et leur couverture 4G.

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal :

- Qu'il convient de délibérer sur le reliquat de la subvention du comice d'un montant de 912.00 Euros. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d'attribuer cette subvention au Comité des Fêtes.
- Que le lundi 15 septembre a eu lieu la réunion avec tous les présidents d'associations pour établir le calendrier des futures manifestations.

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal qu'il souhaite organiser une course d'endurance soit le 03 mai 2015, soit le 07 juin 2015.

EDUCATION

- Point sur la rentrée scolaire 2014 – 2015

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal :

- que 96 enfants sont scolarisés à l'école d'ALLOGNY (30 en PS, MS, GS – 20 en CP, CE1 – 21 en CE1, CE2 – 25 en CM1, CM2). La rentrée a eu lieu le 02 septembre sans aucun incident.
- Que les TAP d'une durée 1 heures 30 ont débuté l'après midi même pour les grands, 18 enfants restent à Allogny pour l'activité nature, 45 enfants se rendent au gymnase de Saint Martin d'Auxigny pour différentes activités. En ce qui concerne les petits ceux-ci sont dispensés trois fois par semaine (lundi, jeudi, vendredi) d'une durée de 30 minutes.
- Qu'il a été acheté un poste de radio CD, une imprimante et un téléphone sans fil.
- Qu'un seul service est mis en place pour la cantine ou environ 50 enfants prennent leur repas.
- Que la fréquentation de l'accueil reste stable par rapport à l'année dernière (environ 7 enfants le matin et 15 le soir). Le mercredi à midi environ 10 enfants restent en garderie jusqu'à 12 heures 30.

- Accessibilité de l'école du haut

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'actuellement les voitures peuvent se garer en contre bas de l'école du haut car la barrière est ouverte, que c'est très dangereux car les enfants qui sortent de l'école traversent devant les voitures. Monsieur le Maire demande à la commission « voirie, environnement » de proposer un aménagement.

Transport des enfants pendant les sorties scolaires

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre du Maire de Saint Georges sur Moulon et du Maire de Menetou Salon informant que le tarif par transport d'enfants avait augmenté de 38.5 %. L'école d'Allogny envisage de se déplacer 28 fois. Ces deux élus se chargent de négocier les prix.

- Informations diverses

L'élection des parents d'élèves aura lieu le vendredi 10 octobre 2014

ENVIRONNEMENT

- Coupe de bois en forêt communale

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que suivant le programme de coupes en forêt communale (Le Rhimbé) il convient de délibérer sur la destination de cette coupe. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de la vente en bloc et sur pied des parcelles concernées.

- Informations diverses

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint fait le point sur les travaux en cours :

- La croix du cimetière sera posée bientôt
- Des travaux sont à entreprendre à la Prinquette
- Une réunion de la commission sera programmée prochainement.
- Abandon du projet de busage des fossés du chemin des Fougères.

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint signale que le trottoir entre le « Bois brûlé » et la RD944 est en très mauvais état.

Monsieur Jean-François MERE, conseiller municipal demande que le compte rendu de la dernière réunion de commission soit diffusé.

AFFAIRES EXTERIEURES

- SIVY : Modification des statuts

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le 18 février 2014 le SIVY a décidé de modifier la composition de son bureau et qu'il convient d'accepter ces modifications. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent cette modification des statuts.

- Point sur les différentes réunions extérieures

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal :

- Que la randonnée en Terres Vives aura lieu le 12 octobre 2014. Une réunion préparatoire a lieu le 30 septembre à 18 heures 30 à VASSELAY.

- Qu'il s'est rendu à une réunion du SDIS 18 (ces derniers recherchent des pompiers volontaire) et du CAUE.

- Que la Communauté de Communes en Terres Vives a accordé une subvention de 16 000 €uros à l'association cyclisme en Terres Vives pour la création du site VTT label FFC.

Monsieur Didier AUBRY, conseiller municipal informe qu'un trail aura lieu le 30 mai 2015 et que des bénévoles sont recherchés.

La séance est levée à 20 heures 45.